

LISEZ LA MATANIE

Infolettre officielle de la MRC de La Matanie

CRÉDIT PHOTO : STUDIO DU RUISSEAU

DANS CETTE ÉDITION

**PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION
STRATÉGIQUE**

FDT

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

AMÉNAGEMENT FORESTIER

URBANISME : PUISARTS

**L'EAU ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

PRÉVENTION INCENDIE : BBQ

OFFRES D'EMPLOI

**DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE**

AGENDA

Mot du préfet



Un an déjà s'est écoulé depuis la première édition de l'infolettre officielle de la MRC de La Matanie Lisez La Matanie.

Je renouvelle mon souhait aujourd'hui que notre infolettre permette pour longtemps encore à la population d'être informée du travail réalisé par l'équipe de la MRC sur l'ensemble de notre territoire.

Je profite de cette nouvelle édition pour vous inviter à participer au processus de consultation concernant l'Énoncé de vision stratégique (ÉVS). Vous pouvez dès à présent répondre à un sondage portant sur l'avenir de La Matanie.

Rendez-vous sur notre site Internet au www.lamatanie.ca.

Au courant du printemps, la population sera conviée à trois assemblées publiques au sujet du projet d'ÉVS. Surveillez vos médias locaux et notre site Internet pour connaître tous les détails.

Bonne lecture et à la prochaine édition !

Le préfet et maire de Baie-des-Sables,
Denis Santerre



QUOI DE NOUVEAU ?

PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

LE PROCESSUS DE CONSULTATION A COMMENCÉ !

SONDAGE (EN COURS)

Nous vous invitons à une réflexion collective sur l'avenir culturel, économique, environnemental et social de La Matanie.

Vos réponses nous permettront de mieux cibler et de prioriser les actions à entreprendre pour relever les défis présents sur notre territoire.

Pour répondre au sondage, rendez-vous sur notre site Internet au www.lamatanie.ca.

Vous avez jusqu'au 10 avril, faites vite !

CONSULTATIONS À VENIR

Au courant du printemps, la population va être conviée à trois consultations publiques concernant le projet d'Énoncé de vision stratégique (ÉVS). Trois consultations se tiendront à Baie-des-Sables, à Sainte-Félicité et à Matane. Surveillez notre site Internet et vos médias régionaux pour plus d'informations.

Votre participation est primordiale, vous pouvez dès à présent consulter le projet d'ÉVS au www.lamatanie.ca.



APPEL DE PROJETS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

L'appel de projets 2019-2020 du FDT est officiellement lancé. Cette année, ce sont 90 000\$ qui seront remis aux projets sélectionnés dans le cadre du *Programme de développement des communautés – volet territorial*.

Les modalités d'admissibilité, de sélection et d'attribution de l'aide financière sont disponibles dans le Guide du promoteur - *Programme de développement des communautés – volet territorial*.

L'ensemble des informations sur cet appel de projets, le guide ainsi que les formulaires nécessaires à la présentation d'une demande de soutien financier sont disponibles sur le site Internet de la MRC de La Matanie au www.lamatanie.ca dans la page d'accueil ou sous la rubrique Fonds de développement des territoires.

La date limite pour déposer une demande est fixée au **mercredi 1er mai 2019 à 16h00**.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

TRANSFERERSAFERME.COM

Savez-vous qu'en Matanie, environ le tiers des fermes seront à vendre d'ici 5 ans ?

Plus de la moitié d'entre elles n'ont pas de relève identifiée et les propriétaires sont âgés en moyenne de 63 ans.

Les propriétaires agricoles qui prévoient vendre leur ferme peuvent maintenant se référer à un numéro unique **1-833-Ma-Ferme** ainsi qu'au microsite **transferersaferme.com**.

Ces outils redirigent directement les propriétaires vers l'équipe multidisciplinaire du CRÉA, spécialisée en transfert d'entreprises agricoles.

Pour les producteurs bientôt à la retraite, il existe bien d'autres options que l'encan. Celles-ci sont, dans la plupart des cas, avantageuses sur le plan fiscal en plus d'être valorisantes pour le cédant et plus enrichissantes pour la vitalité de nos milieux.

VOUS AVEZ UNE ÉRABLIÈRE ?

INSPIREZ-VOUS DES NOUVELLES NORMES D'ENTAILLAGE !

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Bien que ces nouvelles normes soient obligatoires seulement dans les érablières du domaine public, les acériculteurs de toute la MRC peuvent s'inspirer de ces procédures, qui sont établies à partir de la littérature scientifique la plus récente.

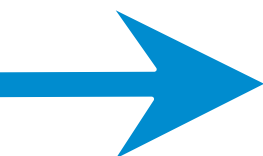
Parmi les dispositions du Règlement sur les permis d'intervention, de nouvelles normes concernant l'entaillage des érables entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2023. Ces nouvelles normes concernent notamment le diamètre minimal d'entaillage, qui passe de 19,1 cm à 23,1 cm, et le nombre maximal d'entailles par érable, qui passe de quatre à deux.

Vous pouvez consulter un tableau résumant les changements apportés au dit règlement au www.mrcdematane.qc.ca/services_terres_publicques.html.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Eugénie Arsenault, ingénieure forestière à la MRC : eugenie.arsenault@lamatanie.ca.

URBANISME

Votre vieux puisard est en fin de vie?



Vous pourriez avoir droit à une aide financière pour le remplacer !

Le gouvernement du Québec offre pour les années 2017 à 2022 un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. Ce crédit d'impôt vise à aider financièrement les propriétaires qui doivent réparer ou remplacer l'installation septique de leur maison ou de leur chalet.



L'aide financière correspond à 20 % de la partie qui excède 2500 \$ pour les dépenses suivantes :

- Le coût de réalisation des études et de conception des plans et devis par un professionnel;
- Le coût d'obtention du permis;
- Le coût des services fournis par l'entrepreneur licencié par la RBQ, y compris les taxes;
- Le coût des matériaux, y compris les taxes;
- Le coût de remise en état du terrain après les travaux.



Crédit photo : Pierre Cantin



Pour plus d'informations, visitez la page de Services Québec à l'adresse suivante : <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>



L'eau et les changements climatiques en Matanie

Quelle est la situation ?

L'Atlas bioclimatique du Québec, publié par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), fait état de nombreux changements en lien avec les changements climatiques qui pourraient survenir à l'**horizon 2050**.

Les manifestations de ces changements, en Matanie et ses environs, seraient principalement :

- Une augmentation du débit moyen des cours d'eau en hiver et un devancement des crues printanières;
- Une augmentation probable de pointes des crues estivales et automnales;
- Les sources de prélèvement d'eau de surface de certaines municipalités pourraient se tarir ou présenter une faible quantité d'eau, de mauvaise qualité de surcroît, au cours d'une partie de l'été;



En résumé, la quantité d'eau dans les cours d'eau demeurera stable sur une base annuelle, mais la répartition temporelle sera modifiée : plus d'eau en hiver, moins d'eau en été.

Diverses mesures d'adaptation peuvent être mises en place notamment par les municipalités :

- Le dimensionnement approprié des infrastructures municipales (ponts et ponceaux, réseaux d'égouts pluviaux, par exemples);
- Le verdissement des aires imperméabilisées en vue de faciliter l'infiltration des eaux pluviales;
- La protection, la restauration ou la création de milieux humides pour mieux réguler le débit des cours d'eau;
- La mise en place de programmes d'économie d'eau potable;
- L'élaboration ou la mise à jour d'un plan de mesures d'urgence;
- La mise à jour de la cartographie des zones inondables en vue de limiter le développement résidentiel dans les zones à risques;
- La détermination et l'intégration dans les règlements municipaux de la notion d'espaces de liberté des cours d'eau;
- La mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau.

**Vous voulez
en apprendre
plus sur ce
sujet ?**

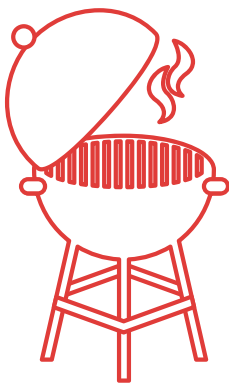
Rendez-vous en ligne :
www.ouranos.ca
www.cehq.gouv.qc.ca



Avec le début du printemps vos envies de barbecue reviennent ? Voici quelques conseils de prévention concernant votre barbecue pour vous permettre de profiter pleinement de ce plaisir estival.

Avant votre première utilisation de la saison

- Effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse. En cas de fuite, changez les pièces;
- Nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer.



Trouvez un endroit approprié

- Placez-le à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel;
- Installez-le sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- Positionnez-le à une distance de dégagement sécuritaire (1 mètre) par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc.

Lors de l'allumage

- Assurez-vous de garder le couvercle du barbecue ouvert afin d'évacuer le gaz pouvant s'y être accumulé;
- Si le barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez l'alimentation de gaz et laissez le ventiler complètement avant de réessayer.

EN CAS D'INCENDIE :

Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil sans compromettre votre sécurité;
Évacuez immédiatement les lieux;
Composez le 9-1-1.

Pour plus d'informations, consultez le **site Internet** de la MRC.

OFFRES D'EMPLOI

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE, PLUSIEURS POSTES SONT DISPONIBLES :

▶ **CONSEILLER(ÈRE) EN DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE (POSTE SURNUMÉRAIRE)**

▶ **AGENT(E) D'INFORMATION À
L'ENVIRONNEMENT (X2)**
Emploi d'été (12 à 15 semaines)
Temps plein (32,5hres)

▶ **AGENT/AGENTE D'ACCUEIL TOURISTIQUE
AU PHARE DE MATANE**
Poste étudiant (min. 11 semaines)
temps plein (40hres)

▶ **POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Pour connaître tous les détails des offres d'emploi,
consultez le **site Internet** de la MRC.



À l'approche de la saison estivale, devenez fier ambassadeur de votre région et découvrez les nouveautés touristiques de La Matanie!

Le Bureau d'accueil touristique de La Matanie ouvrira bientôt ses portes aux visiteurs. Pour tout connaître sur les activités à faire et les sites à visiter, passez nous voir !

Les heures d'ouverture sont :

- 10 juin au 23 juin 2019 : 9 h à 18 h
- 24 juin au 18 août 2019 : 8 h 30 à 19 h 30
- 19 août au 13 octobre 2019 : 9 h à 18 h

Il sera possible de vous procurer le guide touristique, édition 2019, dès la fin avril. D'ici là, nous vous invitons à visiter notre site web à l'adresse suivante : www.tourismematane.com.



Crédit photo : Tommy Ferlatte

AGENDA

événements à ajouter à votre calendrier

- **Cabane à sucre urbaine 2019**
Quand : 6 avril, de 13h à 16h
Où : Place des Générations
- **Soirée-Concert du 150e anniversaire de Saint-Ulric**
Quand : 20 mai, à 19h30
Où : église de Saint-Ulric
- **Le Relais pour la vie 2019 - Matane**
Quand : du 15 ou 16 juin
Où : Parc des Îles
- **Fête des voisins - 150e anniversaires de Baie-des-Sables et Saint-Ulric**
Quand : 22 juin, à 9h
Lieux de départ : Halte routière de Baie-des-Sables et Cimetière de Saint-Ulric

Pour plus détails, rendez-vous au www.ville.matane.qc.ca/calendrier.html

POUR NOUS SUIVRE :



Vivez La Matanie.ca

TOURISMEMATANE.COM

